

Commune de
VILLEY LE SEC



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de
TOUL

ARRETE DU MAIRE N° 14/2026 **MANIFESTATION RADIO DECLIC**

Le Maire de VILLEY LE SEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la demande, en date du 25/06/2026, de l'Association pour la communication en Terres de Lorraine - Radio dé clic, pour tenir une buvette dans la salle des fêtes, 9 Rue de Toul.

ARRETE

Article 1 :

L'Association pour la communication en Terres de Lorraine - Radio dé clic est autorisée à organiser une manifestation à la salle des fêtes, 9 Rue de Toul à l'occasion des 40 ans de la radio.

Article 2 :

L'Association pour la communication en Terres de Lorraine - Radio dé clic est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 27/06/2026, de 18h00 à 23h30, à la salle des fêtes de Villey le Sec, 9 Rue de Toul.

Ampliation à

M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Toul
Préfecture de Meurthe et Moselle, contrôle de légalité
Affichage à Villey le Sec

Fait à VILLEY LE SEC le 25/06/2026

Ghislain HAZARD, Maire.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ghislain Hazard'.

